



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

1172

N° PRG/ACGP/AGA/SG/DECOT/DJ/PRMP/2024

Conakry le, **16 MAY 2024**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1- CONTEXTE

L'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) assure la Maîtrise d'Œuvre des projets et programmes publics en République de Guinée. Ces missions sont entre autres, définies dans la Loi L/2018/N^o27/AN du 05 Juillet 2018, fixant les règles de gouvernance des projets publics en République de Guinée et dans les textes portant attributions, organisation et fonctionnement de cette institution.

En collaboration avec les Maîtres d'Ouvrage Publics, la Maîtrise d'œuvre Publique consiste en la conception des projets, en la direction d'exécution des travaux, en l'assistance et le conseil de ces derniers.

Pour mener à bien ses prestations, l'ACGP s'appuie sur la compétence de Bureaux d'ingénierie nationaux et internationaux dont les compétences sont avérées ; Elle constitue pour se faire, une base de données de Consultants pour la réalisation des études techniques (APS, APD), l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), la validation des rapports d'études, le Contrôle et la Supervision des travaux relatifs aux infrastructures (bâtiments, routes, énergie, hydraulique).

2- CONTENU DES MISSIONS

Les missions à confier aux bureaux d'ingénierie et autres bureaux d'études et/ou de supervision couvrent les activités ci-après :

a)- ***Pendant la phase de réalisation des études*** relatives aux projets :

- réaliser les études préliminaires ;
- réaliser les études de faisabilité ;
- réaliser les études de marchés nécessaires à la conception et au dimensionnement des Projets Publics ;
- réaliser les études d'impact environnemental et social, y compris l'évaluation financière du coût d'indemnisation des personnes affectées ;
- réaliser les études techniques, économiques et financières ;
- évaluer le coût des projets, ceci en relation avec le maître d'ouvrage qui les initie et le ministère en charge de la planification qui les codifie ;

- réaliser les études d' Avant-Projets Sommaires (APS) ;

- réaliser les études d' Avant-Projets Détaillé (APD) ;
- réaliser les études d'exécution ;

- réaliser les dossiers d'Appels d'Offres (DAO) ou les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE)
- apporter son assistance technique à la sélection des entreprises de travaux.
- b) *Pendant la phase de sélections des entreprises de travaux*, apporter son assistance technique à la sélection de ces dernières.
- c) *Pendant la phase de réalisation des travaux* relatifs auxdits projet :
- examiner la conformité des plans d'exécution et délivrer les visas ;
 - certifier les décomptes relatifs aux travaux ;
 - assumer la responsabilité de l'ordonnancement des travaux, du pilotage des chantiers, de la coordination et du contrôle permanent des chantiers (OPC) ;
 - gérer les garanties de parfait achèvement
 - effectuer les transferts de compétences et de technologie en faveur du personnel de l'ACGP affecté aux projets.

3- LES DOMAINES D'ACTIVITES DES BUREAUX PAR LOT

- Lot 1 : Bureaux spécialisés dans le domaine des Travaux Publics (routes, ouvrages d'art...)
- Lot 2 : Bureaux spécialisés dans le domaine géotechnique et des études de sol ;
- Lot 3 : Bureaux spécialisés dans le domaine topographique ;
- Lot 4 : Bureaux spécialisés dans le domaine de la cartographie et de modélisation spatiale ;
- Lot 5 : Bureaux spécialisés dans les domaines portuaire et aéroportuaire ;
- Lot 6 : Bureaux spécialisés dans le domaine ferroviaire ;
- Lot 7 : Bureaux spécialisés dans le domaine de bâtiments et /ou d'aménagement du Territoire ;
- Lot 8 : Bureaux spécialisés dans le domaine des infrastructures hospitalières et / équipement ;
- Lot 9 : Bureaux spécialisés dans le domaine des infrastructures scolaires et universitaires ;
- Lot 10 : Bureaux spécialisés dans le domaine d'assainissement ;
- Lot 11 : Bureaux spécialisés dans le domaine de l'Energie ;
- Lot 12 : Bureaux spécialisés dans le domaine de l'Hydraulique ;
- Lot 13 : Bureaux spécialisés dans le domaine de l'Hydrocarbure ;
- Lot 14 : Bureaux spécialisés dans le domaine des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
- Lot 15 : Bureaux spécialisés dans le domaine des fibres optiques, des nouvelles technologies de l'information et dans le domaine des télécommunications ;
- Lot 16 : Bureaux spécialisés dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural (Aménagement agricole, Etudes de filière, Elevage, Pêche, Infrastructures rurales...)
- Lot 17 : Bureaux spécialisés dans le domaine des études économiques et / ou celui de l'ingénierie financière.

4- LES QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

Pour chacun des lots ci-avant, les consultants doivent apporter la preuve qu'ils ont réalisé des missions similaires et qu'ils ont un personnel d'encadrement compétent dans le domaine concerné, employé de façon permanente par le bureau.

Pour attester de la réalisation des marchés similaires dans le domaine de la soumission, les bureaux doivent fournir l'un des documents suivants :

- copie de la lettre de notification du marché ;
- page de garde et de signature dudit marché ;
- l'attestation de bonne fin de réalisation du marché ;
- ou tout autre document permettant d'établir cette preuve.

5- SELECTION DES CONSULTANTS ET SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

Les consultants ayant obtenu une note minimale fixée à 75 points, seront inscrits sur une liste restreinte de candidats pouvant signer un accord-cadre à marchés subséquents, avec mise en concurrence ultérieure, avec l'ACGP, conformément aux dispositions de l'article 47 du Code des Marchés publics de la République de Guinée.

Nb: le classement obtenu par candidat lors de cette manifestation d'intérêt sera pris en compte lors de la mise en concurrence ultérieure

Pour être retenu sur la liste restreinte, les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité fixées par les dispositions de l'article 64 du Code des Marchés Publics de la République de Guinée.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de travail pendant les jours ouvrables du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h.

Adresse : Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)
BP : 2069, Boulevard du Commerce, angle R-K007
Secrétariat central au Rez de Chaussée
Tél 621 17 71 71/ 656 29 57 88

Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées au plus tard le **28 JUN 2024** à **10h 00 mn** à l'adresse ci-dessous, en trois exemplaires dont un original et deux copies :

- Adresse : Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)
BP : 2069, Boulevard du Commerce, angle R-K007

L'Administrateur Général

Ibrahima Sory DIALLO

L'Administrateur
Général

